

PLAN DES CONTRAINTES À L'OCCUPATION HUMAINE

- Milieu hydrique -

PLAN D'URBANISME MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Légende

- 6,00 ...POINT KILOMÉTRIQUE
- ...TERRES HUMIDES
- ...CRUE VICENNALE
- ...CRUE CENTENNALE
- ...VOIE FERRÉE
- ...PARC DE LA GATINEAU

DATE	RÉVISION	RÉALISÉ PAR
04/05/18		MARCEL DUFOUR
08/04/03	716-08	Benoit Carrière

Règlement no : 635-05

PU-635-05-3B

Caryl Green
Maire

Paul St-Louis
Directeur général

Maria Elena Tsoza
Directeur de l'urbanisme

Date

Échelle 1:20 000



27 juillet 2011

CADASTRE DU 27 juillet 2011

Source des cotes:
RSW INC. CONSEILLERS EN INGÉNIERIE;
PROJET P48-0618, C001A

Tableau 2 Cotes atteintes par l'écoulement le long de la rivière Gatineau entre les barrages Chelsea et Pagan en crues vicennale et centennale

Point kilométrique (km)	Cote atteinte en crue	
	vicennale (m)	centennale (m)
0 (Barrage Chelsea)	97.54	97.54
1.85	97.56	97.59
6.80	97.56	97.58
11.75	97.67	97.84
14.75	97.80	98.12
15.60	97.93	98.36

